

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 DÉCEMBRE 2020

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce quatorzième jour de décembre, de l'an deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard. Madame Karyn Chabot est présente par téléphone.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

20-12-143 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

20-12-144 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec le nettoyage et l'inspection du réseau de canalisation communautaire du périmètre urbain, la réparation du toit du Centre Communautaire, les camps de chasse et la méthode de taxation des camps de chasse sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

20-12-145 **STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte appui le projet « Local de comité des jeunes de La Motte » déposé dans le cadre de l'appel de projets stratégie jeunesse en milieu municipal.

ADOPTÉE



20-12-146 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER LA CONCERTATION ET LA FORMATION DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX POUR 2021**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte, l'aide financière pour favorises la concertation et la formation des agents de développement locaux pour 2021 de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

20-12-147 **PROJET DE LOI C-213**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, d'unir notre voix à celle d'autres municipalités d'un bout à l'autre du Canada pour appuyer officiellement le projet de loi C-213.

ADOPTÉE

Monsieur Réjean Richard se retire, il est 19 h 53. Monsieur Marcel Masse, maire suppléant le remplace à titre de président d'assemblé. La vérification du quorum est faite.

20-12-148 **DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - DÉVIATION DU CHEMIN DES NOISETIERS**

ATTENDU QUE Monsieur Réjean Richard doit donner des droits de passage sur un chemin privé ;

ATTENDU QUE le chemin des Noisetiers est un chemin privé ;

ATTENDU QUE la sortie du chemin des Noisetiers est située sur la Route 109 à moins de vingt mètres du chemin de la Baie et à proximité du chemin de la Rivière-Cadillac ;

ATTENDU QUE la sortie des chemins de la Baie, de la Rivière-Cadillac et des Noisetiers est située dans une courbe de la Route 109 ;

ATTENDU QUE la proximité de ces trois intersections rend la circulation périlleuse pour les usagers ;

ATTENDU QUE pour verbaliser ce chemin, le ministère des Transports n'acceptera pas que sa sortie soit située sur la Route 109 ;

ATTENDUE QUE MONSIEUR Réjean Richard désire faire une demande auprès de la CPTAQ pour obtenir l'autorisation de dévier une partie du chemin des noisetiers afin que la sortie soit aménagée sur le chemin de La Baie ;

ATTENDU QU'un chemin ne peut être plus près de 20 mètres d'un autre chemin, selon de règlement XXXX, en vigueur ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de production animalière dans un rayon de 500 mètres ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité de La Motte recommande à la



commission d'accordé le droit à monsieur Réjean Richard la déviation du chemin des Noisetiers.

ADOPTÉE

Monsieur Réjean Richard réintègre la séance, il est 19 h 55 à titre de président d'assemblée.

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du 25 novembre et du 9 décembre dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de novembre 2020.

PROTECTION INCENDIE

20-12-149 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE D'AMOS - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Réjean Richard, maire et madame Rachel cossette, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents nécessaires au renouvellement de l'entente relative à la protection contre l'incendie avec la Ville d'Amos.

ADOPTÉE

URBANISME

20-12-150 DEMANDE MUNICIPALE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Michel Savard, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, de demandé à la MRC d'Abitibi de modifier la zone CS-2 du plan de zonage de la Municipalité de La Motte en zone PC-2.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2020.

20-12-151 **APPROBATION DES COMPTES**

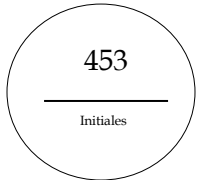
IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de novembre 2020, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-quinze mille deux cent cinquante-trois dollars et vingt sous. (75 253,20 \$)

8620016 Canada inc.	1 810,86 \$
Atelier KGM	172,46 \$
Bois Turcotte	134,74 \$
Can Explore	454,15 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	2 848,10 \$
Entreprises Roy et Frères	416,79 \$
Envirobi	876,57 \$
Excavation Éric Lavoie	804,82 \$
Ferabi inc.	184,80 \$
FQM	506,22 \$
Garage Tardif	767,00 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	260,81 \$
Guay, Jean-Claude	730,00 \$
JGR Amos	87,14 \$
Larouche Bureautique	1 284,96 \$
Laurentide re/sources inc.	19,63 \$
Location Dumco	26 386,77 \$
Location Lauzon Amos	38,81 \$
Lord et Gagnon	123,90 \$
M & M Nord-Ouest	386,65 \$
MC Mines	5 669,70 \$
Papeterie Commerciale	239,06 \$
PG Solutions	18,11 \$
Pharmacie Jean Coutu	209,71 \$
Postes Canada	31,51 \$
Protek	53,12 \$
Rôle de paie	18 955,39 \$
Run DLJ Télécom	377,70 \$
Sanimos	1 260,22 \$
Savard, Monique	40,00 \$
Sécuriplus	334,81 \$
Sylvie Gagnon, Notaire	1 053,90 \$
Terrapure	37,68 \$
Toromont CAT	2 657,97 \$
Toupin, Viviane	323,40 \$
UAP	1 041,48 \$
UMQ	109,23 \$
Ville d'Amos	4 010,97 \$
Vitro Plus	534,06 \$
Total :	<u>75 253,20 \$</u>

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN
MEMBRE DU CONSEIL**

Le conseil prend acte du dépôt du registre des déclarations faites par un membre du conseil pour l'année 2020.



20-12-152 **POLITIQUE SALARIALE 2021**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'adopter la politique salariale 2021 telle que présentée.

ADOPTÉE

20-12-153 **LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 9 novembre 2020 :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu

QUE la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

Nom et adresse	Matricule	No. de lot	Taxes	Int. et pén.
Martine Lemay 46, ch. du portage La Motte, QC J0Y 1T0	0048-52-4559	4 593 112 4 593 665 4 593 667	Foncière 2020 : 426,96 \$ Services 2020 : 349,00 \$	Int : 0,00 \$ Pén. : 0,00 \$ Frais : 20,00 \$
André Duhaime 374, chemin St-Luc La Motte, QC J0Y 1T0	0855-12-1522	5 332 528	Foncière 2019 : 916,54 \$ Service 2019 : 170,25 \$ Foncière 2020 : 1002,96 \$ Services 2020 : 349,00 \$	Int : 1,88 \$ Pén. : 0,00 \$ Frais : 20,00 \$
Adélarde St-Pierre 253, ch. lac Blouin Val-d'Or, QC J9P 0B9	0952-65-4541	4 593 437	Foncière 2020 : 5,76 \$ Service 2018 : 38,00 \$	Int : 0,00 \$ Pén. : 0,00 \$ Frais : 20,00 \$

ADOPTÉE

20-12-154 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2021 - SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2021, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19h30 :

11 janvier
8 mars

8 février
12 avril



10 mai	14 juin
12 juillet	9 août
13 septembre	4 octobre
15 novembre	13 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 230 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Yanick Lacroix, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement # 230 relatif au traitement des élus municipaux ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

À pour de fixer la rémunération et l'allocation de dépenses des élus pour l'année 2021.

20-12-155 **PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX # 230**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 230 tel que présenté ;

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 231 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES

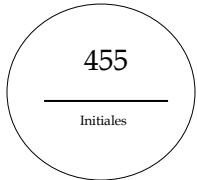
CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Yanick Lacroix, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement # 231 relatif aux taxes de service ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

À pour but de fixer le taux des taxes de services pour l'année 2021.



20-12-156 **PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX TAXES DE SERVICES # 231**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par Monsieur Marcel Masse et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 231 tel que présenté ;

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

20-12-157 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20h31.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

20-12-151

Signé ce quinzième jour de décembre
de l'an deux mille vingt